

Mgr Rey dénonce l'eugénisme anténatal

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 10 mai 2013



Mgr **Dominique Rey**, évêque de Fréjus-Toulon, est interrogé sur l'Observatoire socio-politique du diocèse par **Pierre-Olivier Arduin**, à propos de la recherche sur l'embryon humain :

"Monseigneur, lire les chromosomes et les gènes du futur bébé à partir de son ADN circulant dans le sang de la mère est désormais possible. Quelle analyse faites-vous du dernier avis publié par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) qui se prononce en faveur de l'introduction en France d'un nouveau test de détection de la trisomie 21 sur simple prélèvement de sang maternel ?

On a l'impression que l'éthique a déserté la réflexion et que seul compte le perfectionnement incessant des techniques de dépistage conduisant à exposer l'enfant à naître à un « contrôle qualité » de plus en plus poussé et précoce. L'enfant dans le sein de sa mère est le grand absent de ce texte ; à aucun moment n'est rappelée sa dignité inaliénable et son droit à la vie. Le Conseil d'Etat a révélé en 2009 que 96% des enfants trisomiques faisaient l'objet d'un avortement. Veut-on atteindre les 100% ? Je note également que le CCNE valide déjà sur le fond le séquençage intégral de l'ADN du futur bébé. En fait, seules les contraintes économiques empêchent pour

l'instant les pouvoirs publics de proposer ces techniques à l'ensemble des femmes enceintes. Mais le CCNE a bon espoir que les coûts baissent rapidement dans les années à venir. Le terrain est préparé, il ne manque plus que les décrets d'application.

L'eugénisme n'est pas loin ?

Le bienheureux **Jean-Paul II** parlait d'un « développement abusif du dépistage prénatal » conduisant à « un véritable eugénisme » (15 novembre 2001). **Benoît XVI** a particulièrement eu à cœur de nous alerter sur cette dérive inquiétante : « Dans les pays développés grandit l'intérêt pour la recherche biotechnologique la plus pointue, pour instaurer des méthodes d'eugénisme, subtiles et étendues, jusqu'à la recherche obsessionnelle de l'enfant parfait avec la diffusion de diverses formes de diagnostics visant à en assurer la sélection » (24 février 2007). La mise à disposition de ces nouveaux tests avec la perspective de les proposer à moyen terme à toutes les femmes enceintes de notre pays fait craindre une accélération massive de cet eugénisme anténatal, disqualifiant toujours plus les enfants qui ne satisfont pas les normes retenues. Un monde dans lequel la compassion et l'amour ne joueraient plus leur rôle dans l'accueil des plus vulnérables serait inhumain.

L'Initiative Citoyenne Européenne « One of us » ([Un de nous](#)) est une pétition officielle susceptible d'être décisive pour accroître le respect de l'embryon humain à l'échelle de l'Union européenne. Pourquoi la soutenez-vous ?

Cette Initiative est un nouvel instrument juridique de démocratie participative pour les citoyens des 27 pays de l'Union européenne qui, en l'espèce, a pour objectif de suspendre le financement européen de la recherche sur l'embryon humain pour la période 2014-2020. Pour cela, il faut qu'elle recueille 1 millions de signatures avant le 1^{er} novembre 2013 dans au moins 7 Etats européens. Par ailleurs, chaque pays doit dépasser un certain quota pour que l'Initiative soit agréée : ainsi la France qui vient de rejoindre le projet doit-elle franchir le seuil des 60 000. En cas de succès, l'Initiative « One of us » obligera le Parlement européen à examiner la requête de ses organisateurs en audition publique et la Commission européenne à reconsidérer l'orientation de sa politique de recherche impliquant la destruction d'embryons humains. Cette Initiative me semble d'autant plus cruciale qu'elle conteste également le financement par l'Union européenne d'ONG qui font la promotion de l'avortement dans les pays émergents.

En encourageant la signature de cette pétition, soit par Internet, soit par formulaire papier, je souhaite m'inscrire dans l'appel du Pape émérite Benoît XVI qui a exprimé publiquement à deux reprises son soutien pour ce projet inédit, le jour de son lancement le 20 mai 2012 et lors de l'Angélus du 3 février dernier. « L'embryon humain a dès le commencement la dignité propre à la personne (...). Cette affirmation, de caractère éthique, est reconnue vraie et conforme à la loi morale naturelle par la raison elle-même : elle devrait être le fondement de tout système juridique » (*Dignitas personae*, 8 septembre 2008, n. 5). L'enjeu est donc majeur : il s'agit de provoquer une prise de conscience au plus haut niveau européen sur la nécessité de protéger la vie de l'être humain au début de sa conception.